DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 064-216405118-20230407-2023_31D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, CAMPOS, CAPDEVIOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LAFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI***************
Absent ayant donné procuration : Mme BAREILLE (Mme LALANNE), LACROIX (Mme CAMPOS)************************************
Absents excusés : Mmes BERGÉ, VIRLOGEUX, M. CUYALA-PROVENCE**
Secrétaire de séance : M. CAYRON.

Objet : Finances - Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2023

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux

Il rappelle les limites de variation et présente les taux appliqués l'année dernière ainsi que le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **1 245 448** euros, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit:

Taxes	Taux Votés 2022	Taux Votés 2023	Bases 2023	Produits 2023 en €
F.B.	27.18 %	27.18 %	4 426 000	1 202 987
F.N.B.	49.23 %	49.23 %	61 500	30 276
T.H.		14.19 %	85 871	12 185
				1 245 448

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bernard PEYROULET
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE SAUVAGNON
Pyrénées-Atlantiques

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	20

CONVOCATION
Date : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Publication le :
N° 2023-31D